

Le Président

Vu *le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;*
Vu *l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la Licence Professionnelle ;*
Vu *le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Professionnelle Développement d'Applications Web et Mobile** en formation **Initiale** pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 6

Président du jury : Christophe KOLSKI

Membres du jury :

- Jean-Sébastien GALLOO
- Jérôme RIDET
- Robert TOMCZAK

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 3 avril 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France

